



AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT N° 175-2026 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Avis public est, par la présente, donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Roch-Ouest :

Qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 2 juin 2026, à l'effet que le conseil étudiera et adoptera, à une séance subséquente, le règlement no 175-2026 sur la gestion contractuelle.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de règlement no 175-2026 est déposé. Toute personne intéressée peut le consulter au bureau municipal durant les heures habituelles d'ouverture ou sur le site Internet de la municipalité. (www.saint-roch-ouest.ca).

L'adoption du règlement est prévue à la séance ordinaire qui se tiendra le 7 juillet 2026 à la mairie.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST, ce 9 juin 2026.

- Original signé -

Sherron Kollar,
Directrice générale et greffière-trésorière